

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

26. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et un conteur concernant l'opération « au bout du conte ».

Dans le cadre du deuxième festival de conte de la Haute-Vienne « Au bout du conte », le conteur Saïdou Abatcha interviendra sur la commune de Boisseuil début juin 2021 (date à confirmer).

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne prendra en charge les frais inhérents au déplacement du conteur et la commune de Boisseuil prendra en charge le coût du spectacle pour un montant de 550 €.

Il est nécessaire de signer une convention tripartite, commune, département et prestataire, afin de fixer les modalités d'intervention du prestataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention pour l'opération « Au bout du conte » avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et le conteur ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

